

Édito | Janvier 2015

ART : PREMIERS MORTS EN FRANCE

Depuis le 7 janvier, les artistes peuvent être exécutés pour leurs œuvres.

Inlassablement, depuis que l'homme a inventé et imaginé une figure sacrée et qu'il lui a donné le nom de dieu, le monde vit un tourment où, en son nom, inquisitions, guerres, procès, exécutions, meurtres, tortures, terrorisme religieux... n'ont eu de cesse de jaloner l'Histoire que la communauté humaine construit.

Inlassablement, en France, depuis la loi du 9 décembre 1905 votée par les représentants du peuple sur la séparation de l'église et de l'État, le religieux n'a jamais cessé d'intervenir dans le débat public, contre l'intérêt général, dans le champ social ; tentant d'imposer ses convictions morales et religieuses ; trouvant à chaque occasion le moyen de ramener le débat sur les enjeux sociétaux dans le périmètre de ses convictions qui ne sont, rappelons-le, aucunement liées à un système de pensée, mais qui procèdent de la croyance fondée sur le bien et le mal évalués de façon dogmatique.

Inlassablement, la LAÏCITÉ est l'objet d'une controverse parce que les lois discutées puis votées par les représentants du peuple sont remises en cause et stigmatisées par le religieux (et les groupes de pression que sont les associations de familles qui en sont bien souvent l'extension).

Inlassablement, au nom d'une croyance, qui relève de la sphère privée, le religieux s'entend pour déconstruire les règles communes de l'espace public.

Inlassablement, et notamment sur l'art, la sexualité, la science, l'éducation... le religieux fait le procès des

assemblées laïques et de leurs décisions qui servent l'intérêt général. La Laïcité et la Raison, inlassablement, sont ainsi remises en question.

Inlassablement, dans les médias qui relaient ces esprits partiels qui ne servent que leur intérêt, inlassablement dans la rue où ces esprits sectaires se mobilisent contre les lois de la République, inlassablement... et toxiquement dans les espaces médiatiques noyautés par les « émissions à 2 sous » des sociétés de productions inscrites au registre de l'audimat...

ETC. ETC.ETC.

Et ceux-là mêmes qui enveniment la sphère publique, laissant leurs hordes fanatiques déverser leurs flots de haine qu'ils habillent de valeurs universelles et de principes archaïques... appelleront à la réconciliation.

Incendiaire et pompier, le religieux ou ses spectres est par nature lié à l'ubiquité.

En France, car c'est bien du territoire français dont il est question, la parution des caricatures de Mahomet a nourri à l'époque nombre de commentaires qui s'inquiétaient de la liberté d'expression. Leurs publications dans *France Soir*, la semaine du 1er février 2006 (limogeage immédiat du rédacteur en chef Jacques Lefranc par Raymond Lakah) puis dans *Charlie Hebdo* la semaine suivante, vaut aujourd'hui, le 7 janvier 2015, à la rédaction du journal d'avoir été la cible du terrorisme religieux.

Dans la foulée, la liberté d'expression et celle de la presse deviennent un objet de débat plus ou moins philosophique, mais, de toutes les manières, intensément discuté. Discuté, et du même coup on pressent qu'il y aurait du « discutable » dans les arguments de ceux qui défendent, sans fléchir, une liberté entière ; et ceux qui, au regard d'amalgames suspects, sont pour la limiter. D'autant que l'actualité la plus récente, via

l'arrestation de Dieudonné et les nouvelles condamnations de la Une de *Charlie Hebdo* suite à l'exécution de plusieurs de ses dessinateurs, est une nouvelle fois condamnée par les groupuscules du terrorisme vert et autres anonymes moins visibles et intérieurs.

Soit...

Mais nourrissons un peu le débat, alors que la loi sur la liberté d'expression et son usage dans la presse existe et qu'il n'y a donc aucune raison de la contrarier ou de la discuter à nouveau.

Que dire des attentats qu'a connus *Charlie Hebdo* et des morts de Cabu, Charb, Tignous, Wolinski ? Que penser des propos de Dieudonné qui prétend qu'il y aurait deux poids, deux mesures, argument que reprennent en chœur ses avocats ? Peut-on comparer le travail de Cabu, Wolinski, Tignous, Charb et les grimaces de Dieudonné... ? Rappelons à toutes fins utiles le message qui a été posté sur le net par l'intéressé qui faisait son intéressant :

« Après cette marche historique, que dis-je Légendaire ! Instant magique égal au Big Bang qui créa l'univers ! Ou dans une moindre mesure (plus locale) comparable au couronnement de Vercingétorix, je rentre enfin chez moi. Sachez que ce soir, en ce qui me concerne, je me sens Charlie Coulibaly ».

Précisons d'emblée une chose que ces derniers jours n'ont pas soulignée. La caricature est art, reconnu au moment de la Révolution française, interdit avant. Et les maîtres de cet art sont morts dans l'exercice de leur métier, en salle de rédaction. Ils sont morts sur scène si l'on peut concevoir le journal comme une « scène éditoriale ». En dehors de cette scène, les opinions de ces maîtres de la caricature n'avaient pas cours. Le terrorisme vert a donc frappé une fois de plus l'ART. Le religieux, comme pour *Sur le concept de visage de*

dieu de Romeo Castellucci, *Golgotha Picnic* de Rodrigo Garcia, *Piss christ* de Serrano, la pièce *Concile d'Amour* d'Oskar Panizza publiée par Jean-Jacques Pauvert en 1969... s'en est donc pris à la manifestation de l'Art dans l'espace public.

Or le propre de l'ART est d'entretenir un rapport à la fiction. Que ce rapport soit plus ou moins proche de la réalité – ce qui fait a priori son accessibilité ou au contraire son étrangeté – relève du regard du spectateur et non directement de l'artiste. C'est ce que l'on appelle l'interprétation qui, comme son nom l'indique, ne permet que la formulation d'hypothèses. L'interprétation est par nature liée à l'incertitude.

Les Artistes de *Charlie Hebdo* sont donc morts pour des œuvres qui s'inscrivent dans cette logique de l'interprétation. Ils sont morts parce que « leurs œuvres » ont été interprétées. Ils sont morts pour un sens (interprétation) qui n'était pas certain. On les a tués parce qu'ils étaient suspects, parce que dans le doute (qui s'oppose au certain), il était préférable de les tuer. Ceux qui ont tué les artistes de *Charlie Hebdo*, et ceux qui les ont critiqués dès 2006, nous renseignent ainsi sur une évolution structurelle du champ social. Ils nous renseignent sur la fragilisation et la réduction du périmètre de l'Art et de la fiction dans le champ social. Ces morts nous préviennent que le rapport à la fiction, à la fable... est en train de disparaître.

Alors qu'est-ce qui distingue les Artistes de *Charlie Hebdo*, leurs œuvres et leurs techniques... des propos de Dieudonné ?

Un premier argument, simple, que fournit le statut Facebook de celui qui prétend être un humoriste, peut nous permettre de souligner tout d'abord que Dieudonné n'était pas dans l'exercice de son métier quand il a écrit son message. « Je rentre enfin chez moi »... Il n'occupe donc pas la scène, et à ce titre il devient passible, comme tous les citoyens de ce pays, de ses propos tenus sur la voie publique ou la toile

publique. Depuis Michel Foucault et son étude du lien entre l'espace où est dit un énoncé et l'énonciateur, on sait que c'est l'espace qui fait la légitimité de l'énoncé.

Autrement dit, pour que la parole d'un magistrat soit pertinente, il faut qu'elle soit articulée dans une enceinte judiciaire. En dehors, elle relève de l'expression de l'opinion privée.

Quand Dieudonné prétend qu'il est un humoriste, il « l'est » tout le temps (et encore) qu'il occupe la scène d'une salle de spectacle. En dehors, il n'est rien d'autre que Monsieur Dieudonné Mbala Mbala.

En conséquence, le propos qui vaut à Dieudonné d'être mis en accusation pour apologie du terrorisme peut être légitime, puisque ce n'est pas l'humoriste en scène qui l'a produit, mais seulement Dieudonné rentrant chez lui.

Reste à savoir ce que laisse entendre le message... Rappelons-le :

« Après cette marche historique, que dis-je Légendaire ! Instant magique égal au Big Bang qui créa l'univers ! Ou dans une moindre mesure (plus locale) comparable au couronnement de Vercingétorix, je rentre enfin chez moi. Sachez que ce soir, en ce qui me concerne, je me sens Charlie Coulibaly ».

Que dit Dieudonné ?

Difficile de dire ce qui est en jeu du point de vue du sens dans ce message. Tout et n'importe quoi semblent nourrir une syntaxe fautive où les phrases sont hachées, syncopées et passent du coq à l'âne, mélangeant et amalgamant mouvement d'actualité (marche historique), référence scientifique (big bang), personnage gaulois historique (Vercingétorix), vie privée (je rentre, je me sens), victimes et assassins...

La syntaxe et le lexique nous renseignent néanmoins sur le rapport sémantique (le rapport de signification) que Dieudonné entretient à l'événement du 11 janvier 2015.

Dieudonné, dont le travail d'humoriste autorise à croire qu'il maîtrise les nuances de la langue française, joue sur la reprise, la correction, le glissement et l'emphase. La « Marche historique » devient « légendaire », la reprise passe par le « que dis-je ». La reprise anaphorique de « marche historique » s'incarne pour finir par l'expression « instant magique ». Le choix de l'adjectif « magique » n'est pas neutre sauf à croire que Dieudonné ne maîtrise pas son métier. « Magique » peut s'entendre comme « incroyable » et dans le même temps nous rappelle un rituel mystifiant. Il entretient le flou ou l'amalgame (là où partout on demande un engagement lisible et compréhensible). La « marche historique » est ainsi ramenée à une relativité, voire une mystification. En définitive, la « marche » n'a rien d'historique (d'où le « légendaire » qui renvoie à une fable, une histoire montée de toutes pièces). Dieudonné recourt alors à l'argument comparatif du « big bang » lequel, en science, fait référence à une hypothèse pour expliquer la création du monde, si l'on se range à l'avis du religieux qui lui prétend que dieu est à l'origine de toute chose.

La suite du message n'est pas moins intéressante. Elle vient confirmer le début de la lecture de Dieudonné : témoin des millions de personnes qui défilent dans la rue le dimanche 11 janvier 2015. L'échelle mondiale du deuil (rassemblement un peu partout dans le monde, présence de différents représentants du gouvernement et de gouvernements étrangers, etc.) est alors l'objet d'une raillerie et d'une moquerie liée à l'emploi d'une « parenthèse » qui, comme chacun sait, n'abrite jamais l'accessoire, mais est un principe d'insistance ou de mise en relief. Est alors mis en relief « plus locale ». Soit une manière d'amplifier ce qu'il a commencé à déconstruire : l'importance de la marche.

D'historique qui induit qu'elle est sans limites, elle devient locale : échelle réduite et limitée. Le tout est alors cumulé à la figure historique et héroïque de Vercingétorix. Nom gaulois dont Dieudonné maîtrise au moins la portée pour avoir joué un centurion romain dans *Astérix et Cléopâtre*.

L'insulte est alors sous-entendue puisque convoquant le nom, le propos de Dieudonné renvoie, soucieux de son public, au « gaulois » dont la charge sémantique renvoie elle à « l'esprit gaulois ». C'est-à-dire à l'inculte, voire dans un rapport et lien à l'étymologie, au « barbare ».

La phrase de Dieudonné peut ainsi être lue comme celle qui souligne que dans la rue, ce dimanche 11 janvier, défilent des incultes et des barbares. Le « couronnement de la barbarie ou de l'inculte »... lirait-on. Ce qui correspondrait, in fine, à la représentation que les terroristes verts se font d'un peuple attaché à la laïcité.

Bien entendu, Dieudonné prend soin de prétendre qu'il a marché parmi les barbares. Était-ce par empathie, par engagement ... pour se fabriquer un alibi ? Était-ce pour observer ce que plus tard il dénigrerait et raillerait... l'ambiguïté sera entretenue dans la phrase suivante : « Je rentre enfin chez moi ». L'emploi de l'adverbe « enfin » est tout à la fois une marque temporelle, ou un marqueur de lassitude – de ras-le-bol – comme dans l'expression c'est « enfin terminé ». L'ambiguïté sur la signification de ce « enfin » peut exister, s'il n'y avait pas les autres énoncés qui constituent le message de Dieudonné et donc un contexte propice à entretenir le flou, l'incertain, l'engagement relatif ou la distance observée.

Reste la dernière phrase... « Sachez que ce soir, en ce qui me concerne, je me sens Charlie Coulibaly ». Phrase dont on peut dire qu'elle est parfaitement absurde sauf à prétendre que l'on peut être deux choses contraires à la fois. Exemple : Je suis gros et je suis maigre.

En effet, la structure de la phrase attributive construite sur un verbe d'état « se sentir », se traduit du point de vue de la grammaire de la manière suivante : « je suis Charlie Coulibaly ». Ce qui signifie « moi Dieudonné suis Charlie » et « moi Dieudonné suis Coulibaly ». Hésitations de l'intéressé ? Duplicité ?

Dans sa lettre au ministre Cazeneuve, Dieudonné essaie de donner le sens de cette phrase. Je le cite : on me considère comme un Amedi Coulibali alors que je ne suis pas différent de Charlie ». Ce qui reste pour le moins obscur pour la seule raison qu'on ne peut-être victime et assassin en même temps. À moins que Dieudonné ne reprenne ici, une fois encore, les thèses qui prétendent qu'assassin et victime sont dans un rapport de fascination, voire d'attraction.

Alors que faire de cette analyse grammaticale et sémantique ? La brièveté de notre analyse est liée au sentiment que personne ne s'intéresse plus à la langue française... et que la nuance est devenue accessoire.

Les conseils de Dieudonné ne tiennent d'ailleurs pas à ce que l'on fasse dans la nuance et prétexte la liberté d'expression de l'humoriste. On les comprend.

Or le propos de Dieudonné est un tissu de nuances. Ce n'est pas l'ambiguïté qui le caractérise, mais le recours à des formes discursives qui jouent sur l'implicite. Or l'implicite a la particularité, et sa singularité est à cet endroit, de permettre à quelqu'un de parler sans être tenu pour être responsable de ce qu'il dit. L'implicite sert notamment dans les rapports de hiérarchie ou d'autorité, voire d'espaces où l'autorité est autoritaire, à se « couvrir », à se « protéger ». Relire là-dessus le livre de Sperber et Wilson La Pertinence.

Quand Dieudonné organise sa défense en agitant la liberté d'expression, il est donc dans une position contradictoire. Il

recourt à l'implicite autant pour masquer ce qu'il dit, que pour se protéger de ce qu'il dit... dans l'espace public, sur la toile (qui n'est pas, répétons-le, une salle de spectacle). De quoi Dieudonné a-t-il peur dans ce qu'il dit ? Sauf à croire que ce personnage, dans les circonstances d'aujourd'hui, est un lâche et aurait peur de ce qu'il peut dire, on ne peut donc pas comprendre pourquoi il recourt à un travestissement linguistique.

Sauf à penser qu'il recourt à l'implicite parce qu'il estimerait que le territoire français n'est pas un espace de libertés... Ou un territoire hostile à la pensée dont il serait l'un des précurseurs. Mais alors quelles liberté ou pensée défend Dieudonné ?

Pour finir, et c'est un conseil linguistique... Quand Dieudonné demande au ministre de l'Intérieur de faire la paix, il devrait comprendre que la paix ne peut être signée et faite qu'avec celui dont on est certain qu'il parle clairement. La paix se gagne sur une frontière reconnue (peu importe sa nature qu'elle soit géographique ou thématique) qui met tout le monde d'accord.

Or, et permettons ce mot d'esprit volontaire : Dieudonné n'est pas clair. J'entends par-là, je précise – puisque je n'ai aucun rapport à la couleur de Dieudonné – que la clarté du discours de Dieudonné laisse à désirer... d'un point de vue moins poétique ou linguistique qu'éthique. Là est le flou de la frontière.

Aussi, il aurait pu être difficile de poursuivre Dieudonné pour ce qu'il dit. Mais il devient désormais facile de le condamner pour ce qu'il fait entendre.

Ce que fait entendre Dieudonné est un discours implicite et le recours à cette modalité discursive souligne, paradoxalement (et explicitement) que Dieudonné en parlant comme il le fait prétend que l'État français est un État autoritaire où on ne

peut parler librement.

Aux 80 procédures dont il est « victime » et dont il se plaint dans la lettre au ministre Cazeneuve, il faut donc éventuellement en ajouter une nouvelle « diffamation à l'endroit du caractère démocratique et républicain de l'État français ». Ce qui permettra de poursuivre Monsieur Dieudonné Mbala Mbala, non comme Al Capone pour des opérations comptables. C'est un rien plus juste au regard de la situation historique et dramatique.

En l'occurrence, si le contenu des propos de Dieudonné demeure difficile à condamner sauf à ce qu'une bataille d'experts en linguistique nous engage sur le terrain de la signification, Dieudonné se condamne aux yeux de l'opinion générale pour l'usage d'un implicite qui met à mal son engagement moral à un moment et dans un contexte où l'engagement explicite, franc et clair de la communauté nationale doit permettre à tout un chacun d'être un défenseur des lois qui s'exercent sur le territoire national. En l'occurrence, donc, l'absence d'engagement de Dieudonné le constitue comme un opposant au droit républicain. A la différence des multiples cas qui sont déférés devant le parquet ces derniers jours et qui sont condamnés parce qu'ils parlent clairement, Dieudonné parle lui à couvert d'une identité d'« humoriste » qui l'autoriserait à rire de tout (cf. lettre à Cazeneuve). Et d'entendre un autre mort, maître de l'humour noir, du rire jaune et autre forme de vitriols... Desproges lui répondre : « Rire de tout, oui, mais pas avec n'importe qui ».

N'est pas humoriste qui le prétend... et Dieudonné, en rentrant chez lui, ne l'était plus, loin de la scène, loin du public, mais proche de sa pensée qui, inlassablement, passe d'un espace à l'autre, de la scène à la voie publique.

Yannick Butel